

**modifiant celui du 17 avril 2020 sur l'aide aux locataires
et aux bailleurs dans le cadre de la lutte contre le
coronavirus (COVID-19)**

du 6 mai 2020

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis du Département des institutions et du territoire

vu le préavis du Département de l'économie, de l'innovation et du sport

arrête

Article premier

¹ L'arrêté du 17 avril 2020 sur l'aide aux locataires et aux bailleurs dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (COVID-19) est modifié comme il suit :

Art. 6 Sans changement

¹ Abrogé.

² Sans changement.

Art. 2

¹ Le présent arrêté entre en vigueur le 1er mai 2020.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 6 mai 2020.

La présidente:

N. Gorrite

Le chancelier:

V. Grandjean

Date de publication : 12 mai 2020